

Compte rendu du CM du 26 août 2025

Présents : J.Tournier ; J-M Buchin ; Ch.Chevassu ; R.Courtout; S.Gauchet ; M.Gaudron ; E.Grouillon ; A.Guichardot ; Ch .Martelin ; B.Mathieux ; Ch.Meule ; J.Nozière ; E.Rizzi ; M-N Roy ; A.Salomon-Dumont ;

Excusés avec pouvoir : R.Ballet pouvoir à E.Rizzi ; F.Fouquart pouvoir à R.Courtout ; F.Olivier pouvoir à M-N Roy ;

Absente : C.Cannard

Secrétaire de séance : M-N Roy

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

adopté à l'unanimité moins une abstention avec la remarque de C.MARTELIN

2. Sécurisation de l'agence postale

Un devis pour sécurisation de l'atelier établi par Alarme Protection Surveillance : 2 570,74 TTC. Deux devis pour sécurisation mairie/agence postale : Alarme Protection Surveillance 6627,72 € TTC et Protect'alarm 3822 € TTC .

Après précisions de ces devis et discussion, il est décidé :

-Pour l'atelier communal : remise aux normes de la protection actuelle + badges ;

Montant : 2570,74€TTC ; **vote : approuvé avec 1 abstention**

- pour la sécurisation de la mairie et agence postale : demande d'un nouveau devis à Alarme Protection avec une protection plus simple.

3. Rapport triennal sur la consommation des espaces entre le 1er janvier 2011 et le 31 décembre 2022 –

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif de *Zéro Artificialisation Nette* (ZAN) à l'horizon 2050, les communes sont tenues de produire, tous les trois ans, un rapport de suivi de la consommation d'espace sur leur territoire. Ce rapport permet de mesurer l'avancement de la commune au regard des objectifs fixés par le document d'urbanisme en vigueur, notamment les documents supra-communaux comme le SCOT du Pays Lédonien. Ce rapport constitue un outil de pilotage local essentiel pour suivre, corriger et justifier la trajectoire d'artificialisation à l'échelle communale.

Objectifs du rapport triennal :

- Dresser un bilan de la consommation d'*espaces naturels, agricoles et forestiers* (ENAF) sur la période écoulée,
- Apprécier la conformité de cette consommation avec les objectifs définis par le SCOT,
- Identifier les écarts éventuels et proposer des mesures d'ajustement ou d'explication,
- Contribuer au bilan régional et national de la trajectoire ZAN.

En conclusion, il faut arriver à maîtriser les espaces naturels : éviter l'étalement, travailler sur les « dents creuses », être attentif aux maisons inoccupées., Ce rapport couvrant les années 2021-2023 sera transmis à la CCBHS, au SCOT et Pays Lédonien avant fin 2025. Pour information la commune de DOMBLANS a une superficie de 1 475 ha dont 6,19ha ont été artificialisés soit 0,42 % de sa surface.

Question : Ces données concernent elles Domblans et Bréry ? Oui (erreur dans l'envoi des documents)

Après discussion, **ce rapport est validé à l'unanimité moins 1 abstention**

4. Proposition d'achat d'un bâtiment

Jacques Grillot vend son bâtiment à proximité de l'atelier communal. Dans la mesure où il manque de la place pour stocker le matériel communal nous pourrions faire une proposition d'achat. (Attente de l'estimation des domaines) Discussion en CM : renseignements sur le bâtiment d'environ 200m2 (avec bureau, eau, électricité...) et 400m2 de terrain. Cet atelier est très intéressant proche des locaux communaux actuels sachant que l'on manque de place.

Une proposition écrite par une autre personne a déjà été faite à M.Grillot : 85 000€

Les membres du CM décident de s'aligner sur cette somme. **Vote 17 pour ; 1 contre**

5. PLUi et gouvernance :

Information sur l'avancée de la démarche : ce point fut présenté lors de la conférence des maires en date du 12 juin 2025 dont voici l'essentiel. → importance du cadre dont l'élément essentiel pour travailler sur ce type de dossier est le projet de territoire, document réactualisé en s'appuyant sur les travaux du plan de paysage et en intégrant les différents travaux de commissions et les concertations avec des habitants. le projet de territoire donne une coloration paysagère au PLUI , le projet de territoire est un document essentiel puisqu'il est nécessaire et indispensable pour définir le PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

→ le travail fait dans le cadre du SCOT. La révision du SCOT a été validée par les PPA (Personnes Publiques Associées) et les communes. Il sera définitivement adopté en fin d'année après l'enquête publique.

→ D'autres documents pèseront plus ou moins fortement dans l'élaboration du PLUI : le SRADDET et la loi ZAN. Cette dernière devrait faire l'objet d'aménagements, mais ils ne changeront pas l'objectif final du ZAN dont on ne connaît plus l'échéance terminale à ce jour. Les réflexions en cours sur le dossier de l'eau et de l'assainissement alimenteront aussi l'écriture du PLUI.

→ en premier il faut travailler sur la phase diagnostic pour que les équipes municipales et intercommunales suivantes puissent très rapidement s'approprier la connaissance du territoire afin d'en découvrir ou redécouvrir les enjeux.

→ Ensuite il faut bien lier le projet de territoire dans sa partie opérations déjà réalisées et celles connues pour un futur proche afin d'ouvrir la porte sur les évolutions et actions à venir. Pour travailler sur ce dossier complexe, pour lequel des décisions engageantes et importantes pour l'avenir seront à prendre, il faut être au clair sur la gouvernance de ce dossier.

→ attachement à la commune et à son rôle dans la dynamique territoriale mais aussi à sa place dans l'intercommunalité. Pour que cet équilibre du bloc communal soit constant il faut que ce PLUI soit coconstruit avec une vision territoriale.

→ CC rurale avec des pôles d'attractivité qui ne peuvent vivre seuls mais aussi avec des communes, qui sans des bourgs-centre forts, ne peuvent se développer, c'est cette nécessaire et indispensable cohésion qui fera la vitalité de notre territoire intercommunal et de nos villages.

→ Pour ce faire il faut que nous nous soyons en accord sur la gouvernance et que chaque commune se sente impliquée dans le projet intercommunal, qu'elle travaille à son projet communal et son intégration dans le projet intercommunal.

A noter : la CCBHS a recruté une chargée de mission PLUI

objectif ; être en conformité avec le SCOT, le conseil municipal prend acte de cette information

6. Réseau de chaleur : approbation des statuts et nomination d'un directeur

Conformément aux documents transmis lors du dernier conseil municipal, le maire propose une directrice : Odile Perrenoud. Cette proposition est validée à l'unanimité par le conseil municipal puis sera entérinée par le conseil d'exploitation. La directrice passe les actes, marchés, etc., elle assure la direction des services, recrute et licencie le personnel, agit en justice.

Propositions de statuts : ils sont acceptés à l'unanimité

7. Réseau de chaleur : vote du budget primitif

Ce budget est présenté lors de la réunion.

Pour la section de fonctionnement : budget équilibré de 10000€

Pour la section d'investissement : budget équilibré de 611 548€

Budget approuvé à l'unanimité

8. Réseau de chaleur : prise en charge de dépenses du budget annexe par le budget principal

En date du 15 juillet 2025 le conseil municipal a créé un budget annexe « réseau de chaleur DOMBLANS ».

Il est proposé de verser au budget annexe des subventions destinées à financer les dépenses prévues en section d'exploitation et d'investissement permettant ainsi de l'équilibrer. Ces subventions ont un caractère exceptionnel et ne sauraient être pérennisées. Le conseil municipal doit donc décider :

1. D'APPROUVER le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000€ pour la section d'exploitation du budget annexe.
2. D'APPROUVER le versement d'une subvention d'équipement d'un montant de 611 548€ pour la section d'investissement du budget annexe.
3. DE DIRE que les crédits sont prévus au budget principal. (Décision modificative du budget).

9. Compétence eau et assainissement : réflexion sur le transfert de cette compétence à la CCBHS

Pour information, le transfert des compétences eau et assainissement à la CCBHS n'est plus obligatoire au 1.01.2026 mais tout ou partie des compétences sont sécables et transférables à l'intercommunalité, le maintien des syndicats est possible.

En ce qui concerne l'assainissement collectif : l'assainissement collectif ne concerne que la collecte des eaux usées sur le village de Domblans, rien ne change pour l'assainissement non collectif à Bréry et la Muyre, déjà pris en charge par la CCBHS. En plus, pour le réseau de collecte sur le village de Domblans, n'est concerné que le réseau d'eaux usées, pas le réseau d'eaux pluviales qui reste de compétence communale. A Domblans, il reste un grand linéaire de réseau unitaire, mêlant eaux usées et pluviales. Les directives législatives et subventions vont dans le sens de réseaux séparatifs. Et malgré l'arrêt du transfert automatique, le regroupement des compétences à l'échelle communautaire reste privilégié.

Une étude menée par Réalité Environnement chiffre à 2 500 700€ le coût de mise en conformité du réseau de collecte de Domblans. Parallèlement, le SIARD qui gère le transfert et le traitement (la station d'épuration), dans sa décision du 5 août 2025, n'est pas favorable à la reprise des réseaux et de collecte des communes adhérentes. Donc, la commune de Domblans a la possibilité de :

- garder la compétence assainissement de son réseau de collecte et devra selon trois échéances (3,5,10 ans) mener à terme des travaux conséquents qui ne seront pas aidés par les financeurs.
- transférer la compétence assainissement de son réseau de collecte à la CCBHS.

Il semble que les communes adhérentes au SIARD vont se diriger vers le transfert de cette compétence à la CCBHS. Aujourd'hui le coût de l'assainissement est par abonné de 39€ (part fixe) et de 1.4€ HT par m3 d'eau potable consommé. Selon les projections et le scénario le plus favorable, le coût de l'assainissement serait de 3.60€ HT le m³. Un plan de convergence sera établi sur 10 ans.

Arès discussion, décision est prise de transférer l'assainissement de Domblans à la CCBHS

Vote : approuvé avec une abstention

10. Proposition d'achat de bois dans une parcelle communale

Romain Gousseaud a fait une proposition pour acheter du bois de chauffage communal. Il est intéressé par la parcelle de bois Numéro ZH 083 au prix de 1€ le m3. C'est une partie gérée par l'ONF et dont les frênes tombent sur les chemins de randonnée et chez les voisins. L'exploitation est très difficile à cause de la pente et de la faible largeur des chemins ce qui explique le prix d'achat très faible. L'ONF avait été alerté sur ce problème l'année dernière. Elle ne voyait pas de solution à l'époque mais a depuis demandé à Romain Gousseaud s'il était intéressé. Le chantier sera suivi par l'ONF notamment pour la partie déclaration archéologique puisque c'est dans cette parcelle qu'est situé l'ancien château de Blandans.

Discussion : Un agent ONF marquera les bois problématiques, non cubés actuellement.

Vote : approuvé avec 1 abstention

11. Changement de prestataire pour une parcelle de bois

Le 19 janvier 2023 le conseil municipal avait délibéré pour accorder à la société JURA ACACIA la vente de bois sur une parcelle à Blandans. Une première facture a été émise en novembre 2023 et ne fut réglée après relance qu'en

mars 2025. Cette société étant défaillante, il est proposé de changer de prestataire, après envoi d'un courrier en recommandé au dirigeant de cette société.

Cette parcelle communale "en Rougemont" n'est pas gérée par l'ONF. Elle fait environ 5 ha, très peu productive et déjà exploitée en partie par une société qui a été mise en liquidation. Elle est traversée par une ligne électrique haute tension et plusieurs arbres sont trop près. Il faut donc absolument terminer l'exploitation.

Travaux prévus : abattage de tous les frênes et abattage de tous les arbres menaçants le long de la ligne électrique.

Prix de vente de ces bois :

- 5€ le stère pour les bois de chauffage
- 15€ le stère pour les acacias (piquets)
- pour les grumes, après cubage

Après discussion, le conseil municipal **approuve avec une abstention** le transfert à M.Goisseaud la vente de bois sur cette parcelle ainsi que les tarifs proposés.

12. Renouvellement des membres de l'AF Domblans,

Un courrier de la chambre d'agriculture précise la désignation d'un seul représentant conformément aux statuts de l'AF de Domblans.

Pour rappel : Le président de l'association en exercice, pour renouveler les membres du bureau, saisit le président de la Chambre d'agriculture et le conseil municipal et leur demande de nommer chacun le nombre de membres défini par les statuts parmi les propriétaires possédant des parcelles sur le périmètre de remembrement.

- Dès qu'il a connaissance des nominations, le président transmet à l'administration la délibération du conseil municipal et la décision de la chambre d'agriculture en attente de l'arrêté préfectoral prévu par les statuts.

- Après réception de l'arrêté préfectoral, le président installe le nouveau bureau qui procède alors à l'élection des nouveaux président, vice président et secrétaire.

- Dans les conditions fixées par les statuts, le membre titulaire du bureau qui est démissionnaire ou qui est empêché définitivement d'exercer ses fonctions, est remplacé par un nouveau titulaire après information de l'administration et prise d'un arrêté préfectoral modificatif.

Rappel des conditions pour être membre du bureau :

- Être propriétaire dans le périmètre du remembrement
- Jouir de ses droits civils et être majeur
- Être de nationalité française

Pour faciliter la désignation des membres de votre bureau par la Chambre d'Agriculture et par le Conseil Municipal :

- Contacter les personnes que vous proposez et s'assurer de leur accord et de leurs disponibilités
- Ne pas proposer des personnes trop « âgées »

Marie-Noëlle Roy s'étonne de ce revirement de la Chambre d'Agriculture et de la Préfecture ; en avril, on nous demande de nommer 4 personnes pour le renouvellement et 4 mois plus tard on nous dit qu'il ne faut plus qu'une seule personne proposée par le CM. De qui se moque-t-on ?

Réponse d'Emmanuel Rizzi : ils se sont référés aux statuts.

Interrogation ? ces statuts datent de 2011, depuis cette date, plusieurs renouvellements de bureau ont été effectués sans jamais soulever de problèmes de la part de la chambre d'Agriculture et de la Préfecture. Pourquoi maintenant ?

M-N Roy se demande à quoi va servir cette nouvelle AF sachant que seulement 3 personnes siégeront : M. le Maire, un membre désigné par le CM et un membre désigné par la chambre d'Agriculture en l'occurrence : M.Emmanuel Rizzi.

M. le maire répond qu'il a informé par courrier électronique les membres nommés précédemment par le conseil municipal en leur demandant de se mettre d'accord sur un nom. Il n'a eu que deux réponses avec deux noms différents : Jean-Christophe Vuidepot et Jean-Marie Buchin.

M.Vuidepot n'ayant pas sollicité cette place, c'est M. Buchin qui est proposé et accepte.

Vote : (Mr Buchin sort de la salle) 5 votes contre, 6 votes pour, 6 abstentions. M.Buchin est nommé par le conseil municipal.

Le maire informe les membres du conseil municipal qu'il se portera candidat à la présidence de l'AF pour établir la transition jusqu'aux prochaines élections municipales.

13. Déclaration d'intention d'aliéner

Parcelle cadastrée : AE 444 et 450 112 rue désiré Monnier DOMBLANS Maison d'habitation 03a 16ca. Le CMne préempte pas.

14. Dossiers en cours

- Chaufferie : Travaux se terminent, essais de chauffage en septembre
- Un nettoyage de la mairie serait nécessaire après tous ces travaux (poussière sur les dossiers)
- Demande pour remplacer le rideau lamelles dans la salle de réunion ; M.le maire propose d'attendre car un réaménagement de notre mairie semble indispensable (demande faite au SDEC)
- Renforcement de la chaussée vers le pont de Bréry et pose de bordures à La Muyre vers le pont.
- Renouvellement du contrat de Tom Vuidepot (emploi communal) du 1er/09/2025 au 31/03/2026
- Un stagiaire d'Agathe Paysage sera présent du 15 au 26 septembre sur notre commune.
- La Poste demande la suppression de 3 boîtes aux lettres sur notre territoire ; M. le Maire accepte 1 suppression sur Bréry (très proche d'une autre boîte) mais refuse les 2 autres.
- E.Rizzi informe de la coupe prochaine de peupliers vers le stade, l'arboretum et derrière le puits de captage.
- S.Gauchet a commandé 92 cartes avantages jeunes. Permanence tous les samedis matins de septembre, en mairie pour les retirer.

M.Gaudron confirme la sortie seniors du 26/09 en Haute Saône : visite d'une distillerie à Fougerolles et d'une cristallerie à Passavant la Rochère.

Victime de notre succès : 61 personnes inscrites mais bus de 57 places (liste d'attente)

R.Courtout : peinture lignes blanches en cours sur la commune ; porte école changée ; changement chauffage salle des fêtes de Bréry, début des travaux en septembre.

15. Questions diverses

A l'occasion des journées du patrimoine nos églises seront ouvertes le dimanche 21 septembre de 9h à 18h.

Marie-Noëlle Roy se propose de contacter plusieurs personnes pour le nettoyage de l'église de Domblans, la date sera précisée par affichage.

Pour l'église de Bréry, Mme Mauguin se charge du nettoyage mais demande de l'aide pour une partie vitrée (voir avec F.Foucquart)

La séance est close à 22h

La secrétaire de séance :



Le maire :

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, overlapping strokes.

